REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Chancellerie d'Etat
Service communication et information

Genève, le 3 décembre 2021

Aux représentantes et représentants
des médias

Communiqué de presse du département des infrastructures

Plein succès suite à la campagne de sensibilisation au parcage illicite des deux-roues motorisés

La campagne de sensibilisation au stationnement illicite des motos et scooters, qui s'est déroulée en deux phases, avant l'été et cet automne, a mis l'accent sur la nécessité pour les usagers de changer leurs habitudes. Le renforcement des contrôles qui a suivi cette campagne début novembre a permis de vider largement les trottoirs des deux-roues motorisés qui y étaient illégalement parqués.

La création massive de places de stationnement pour cette catégorie de véhicules durant ces dernières années, tant sur la voie publique qu'en ouvrage, offre aujourd'hui un cadre propice au respect de la loi sur la circulation routière, qui interdit aux motos et scooters de se parquer sur les trottoirs.

L'objectif clairement annoncé était de libérer les trottoirs et les espaces publics piétons des deux-roues motorisés afin de faire respecter la loi et de garantir la sécurité et le confort des déplacements à pied, ainsi que ceux des personnes à mobilité réduite.

L'importante campagne d'information menée en amont sur le terrain a permis, non seulement d'informer les utilisateurs sur l'offre de places licites existantes (et notamment sur la localisation des milliers de nouvelles places créées ces dernières années à destination des motos et scooters), mais aussi d'avertir les usagers du changement de pratique et de sensibiliser les utilisateurs, avant le démarrage des contrôles renforcés du stationnement des deux-roues motorisés. Il convient de préciser que les contrôles effectués par les agents de la Fondation des parkings s'appliquent indifféremment à tout type de véhicule, sans prioriser spécifiquement les motos et scooters.

Depuis début novembre, un peu plus de 6200 verbalisations ont concerné le stationnement illicite des deux-roues motorisés. D'une manière générale, on observe que le nombre d'amendes a baissé de plus de 40% entre la 1re et la 2e semaine de novembre et une stabilisation du nombre de celles-ci est constatée depuis lors.

"L'objectif de libération des trottoirs est aujourd'hui clairement atteint", se réjouit Serge Dal Busco, conseiller d'Etat chargé du département des infrastructures. "Les observations sur le terrain confirment la pertinence de notre action pour restaurer la légalité et le respect entre usagers."

Du côté de la Fondation des parkings, on constate certes que certains usagers se montrent

toujours réticents à chercher une place licite dans le secteur où ils doivent se rendre ou à payer le stationnement dans des parkings en ouvrage, malgré des tarifs préférentiels pour ces catégories de véhicules; cependant, les prises de contact entre les agents de la Fondation et les usagers se déroulent en général sans agressivité et ces derniers sont globalement bien informés de la situation.

Pour mémoire, les places de stationnement pour deux-roues motorisés sont gratuites sur la voie publique et peu coûteuses dans les parkings publics (1 franc pour 3 heures), qui offrent par ailleurs une sécurité accrue pour les véhicules et des conditions d'abonnement attrayantes.

Chacun peut donc trouver une place licite à proximité de sa destination, quitte à parcourir une brève distance à pied.

Deux vues de trottoirs avant/après

Rue Pedro-Meylan

Avant:



Après:



Place Camoletti

Avant



Après



Pour tout complément d'information: Roland Godel, secrétaire général adjoint chargé de communication externe, DI, T. +41 78 802 90 07.